

**LIVRABLE O2 – INVENTAIRE DES OUTILS, PRATIQUES ET FORMATIONS
„INSERANTES“ EN FAVEUR DES JEUNES ADULTES EN SITUATION DE
DECROCHAGE SCOLAIRE ET DE FRAGILISATION SUR LE MARCHE DE
TRAVAIL –**

RAPPORT NATIONAL FRANCAIS et Auvergnat



1. Introduction présentant le cadre national en terme d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle des jeunes adultes en situation de décrochage scolaire.

Le système d'enseignement en France est composé de l'enseignement du premier degré (école primaire), de 3 à 11 ans et de l'enseignement du second degré de 11 à 18 ans.

La scolarité est obligatoire depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882. Cette obligation s'applique à partir de 6 ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. L'obligation scolaire commence à l'année scolaire qui prend cours dans l'année où l'enfant atteint l'âge de **6 ans et atteint la capacité scolaire, si la loi n'institue autrement.**

La famille a alors deux possibilités

- scolariser dans un établissement scolaire public ou privé
- assurer l'instruction des enfants elle-même (avec déclaration préalable)

La possibilité pour la famille d'assurer l'instruction des enfants elle-même répond à la problématique de la scolarisation obligatoire qui est l'isolement géographique de certains enfants et la fermeture de classes avec des effectifs jugés trop réduits.

Les différentes unités du système scolaire en France

Enseignement du premier degré

- L'École maternelle
Les écoles assurent l'éducation et la formation des enfants en-dessous de l'âge de 6 ans (âge à partir duquel la scolarité est obligatoire).
- L'École élémentaire
Les écoles élémentaires assurent quant à elles l'éducation et la formation des enfants à partir de 6 ans jusqu'à l'âge de 11 ans, elles sont donc un passage obligé des enfants, puisqu'elles appartiennent à la période de scolarité obligatoire.

Enseignement du Second degré

- Collège
Le collège est composé de quatre classes (6ème, 5ème, 4ème et 3ème) pour les jeunes de 11 à 15 ans (dont la scolarité est alors toujours obligatoire).
- Lycée
Le lycée est composé de trois classes (Seconde, Première et Terminale).
Il y a deux voies possible au lycée.
 - La voie générale et technologique est concerne surtout les élèves qui envisagent de poursuivre leurs études par des études universitaires. L'examen du baccalauréat cloture le lycée, le diplôme délivré suite à la réussite à cet examen est trop général pour permettre l'accès direct à un emploi, il nécessite donc la poursuite d'études.
 - La voie professionnelle s'adresse surtout aux jeunes qui souhaitent entrer plus rapidemant dans la vie active, les élèves ont la possibilité de passer un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en deux ans et permet d'accéder directement au marché du travail ou un Baccalauréat professionnel en trois ans (d'un niveau un peu plus élevé). Les étudiants qui choisissent le baccalauréat professionnel désirent le plus souvent accéder au marché du travail, mais en même temps, ils ne veulent pas perdre l'opportunité de poursuivre des études universitaires.

Enseignement supérieur

Les élèves ayant obtenu leur baccaulauréat ont plusieurs options pour poursuivre leurs études.

L'enseignement supérieur français s'articule autour de trois grandes catégories de formations : l'enseignement universitaire, la filière professionnelle, et un système très

spécifique, celui des classes préparatoires, ouvrant la voie des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce.

Les universités offrent un cursus baptisé LMD, soit un premier niveau de sortie à bac+3 (L1, L2, L3 correspondant au bachelor), à bac+5 (M 1 et M2 pour master 1 et 2) et à bac+8 (D pour doctorat). L'année de licence 3 (3e année de licence) marque un tournant vers la poursuite en master professionnel ou un master recherche. Mais à l'université, il est également possible de suivre de nombreux cursus professionnalisés différents et à des niveaux d'études variés, notamment à travers le DUT (diplôme universitaire de technologie) (post-bac+2), ou la licence professionnelle, qui se prépare après une L2, un DUT ou un BTS (brevet de technicien supérieur).

Les formations universitaires se décomptent en semestres, eux-mêmes découpés en UE (unités d'enseignement) : regroupements de cours, travaux dirigés... Une licence s'organise sur 6 semestres et un master sur 4 semestres après la licence. Chaque semestre, les étudiants doivent valider 30 crédits ECTS. Il faut donc 180 crédits pour obtenir une licence et 120 crédits supplémentaires pour le master. Intérêt des crédits : ils sont capitalisables, mais surtout transférables d'une université européenne à l'autre. Toutes les disciplines s'enseignent à l'université. Le droit et les études médicales (médecine, pharmacie, odontologie) sont des filières universitaires par excellence.

Les grandes écoles couvrent de nombreux domaines. Privées ou publiques, elles forment des managers (écoles de management), des ingénieurs (écoles d'ingénieurs) mais aussi des spécialistes des arts, des lettres et des sciences humaines (Écoles normales supérieures, ENS). Toutes recrutent sur concours sélectif, notamment après une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), une particularité bien française. Il existe trois catégories de CPGE : économiques et commerciales, scientifiques et technologiques, littéraires et artistiques.

Certaines grandes écoles recrutent dès le bac pour une durée de 4 ou 5 ans. Vous pouvez également tenter de les intégrer par le biais des admissions parallèles, ouvertes aux bac+2/+3 pour une intégration en 1re année ou aux bac+4/+5 pour une intégration en 2e année d'un cursus de 3 ans.

Certains concours ont été organisés à destination des candidats titulaires de diplômes étrangers. C'est notamment le cas de certaines écoles de management qui recrutent en commun, d'autres choisissent d'organiser eux-mêmes les épreuves de sélection spécifiques pour les titulaires de diplômes non français obtenus hors de France. La plupart des écoles de management et d'ingénieurs délivrent un diplôme de niveau master.

Les écoles et formations spécifiques recrutent par voie de concours, comme les Instituts d'études politiques (IEP, également appelés « Sciences Po ») qui proposent aussi des parcours de spécialisation en relations internationales. C'est aussi le cas des

écoles nationales supérieures d'art comme l'ENSBA (beaux-arts), l'ENSAD (arts décoratifs), l'ENSCI (création industrielle) et près d'une cinquantaine d'écoles d'art ou d'arts appliqués (Boullé, Estienne, Duperré...), ou bien encore les écoles d'architecture, qui opèrent une sévère sélection. De même, et dans un tout autre domaine, les écoles préparant à une profession paramédicale et sociale.

Les stages, formations professionnalisantes et alternance avec le brevet de technicien supérieur (BTS) qui constitue une particularité française. Cette formation courte relève de l'enseignement professionnel, elle forme en deux ans des techniciens dans divers domaines (tourisme, commerce, industrie, arts appliqués...). Comme nombre de formations, le BTS prévoit une période de stage en entreprise. En France, les formations par apprentissage ou en alternance, qui combinent périodes passées à l'école et périodes en entreprise, sont assez répandues car elles vous permettent de vous professionnaliser tout en commençant à gagner votre vie.

Les formations professionnalisantes peuvent constituer une réponse au décrochage scolaire en permettant aux jeunes de découvrir la vie active et d'être rémunéré, ce qui peut constituer une motivation importante.

Comme mentionné plus haut, **la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.**

En France métropolitaine, la législation concernant cette problématique est largement respectée. Néanmoins, celle-ci pose d'avantage de problèmes dans les départements français d'Outre-mer, notamment à Mayotte, où l'abandon scolaire est fréquent dès la fin de l'école primaire.

L'insertion des élèves qui ont interrompu leurs études entre autre dans le cadre de la scolarité obligatoire passe par différents dispositifs.

- Les écoles de la 2ème chance (E2C): Elles accueillent des jeunes motivés, de 18 à moins de 26 ans, ayant quitté le système scolaire depuis plusieurs mois sans diplôme ni qualification. La scolarité, qui peut durer de 6 mois à 2 ans, est rémunérée au titre de la formation professionnelle. Les candidatures, qui reposent avant tout sur le volontariat et la motivation, sont proposées par les Missions locales, Pôle Emploi, les structures d'insertion. Elles sont ensuite validées par l'e2c au travers d'un entretien de motivation. Les E2C proposent une formation alternant stages en entreprises et séquences individualisées de remise à niveau (français, mathématiques, culture générale, bureautique et savoir-être) dans l'objectif d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail ou à accéder à une formation qualifiante.

- Les micro-lycées : ils accueillent des jeunes motivés jusqu'à l'âge de 25 ans, ayant décroché d'un lycée depuis au moins 6 mois et sans place dans un établissement scolaire traditionnel. Le jeune doit être volontaire pour reprendre ses études. L'objectif est de les aider à (re)préparer en 1 ou 2 ans un bac général, technologique ou professionnel (les possibilités diffèrent selon les établissements) et de les accompagner dans leur projet de formation. Ils suivent des cours dans toutes les disciplines prévues pour chaque bac, mais avec des horaires aménagés et adaptés aux besoins particuliers de chaque élève.
- Les lycées de la Nouvelle chance: ils accueillent des jeunes entre 18 et moins de 26 ans, ayant quitté le système éducatif scolaire depuis au moins un an et à la recherche d'un emploi. L'objectif est d'aider les jeunes à construire leur projet professionnel.

2. Méthodologie d'analyse des questionnaires et la présentation des résultats par territoire

L'analyse des questionnaires qui va suivre porte sur les données récoltées lors d'interviews avec **cinq** acteurs du décrochage scolaire en Auvergne : une autorité publique et locale chargée des politiques d'insertion, le rectorat, et des formateurs, structures et organismes.

Ainsi, les personnes ayant été interrogées sont les suivantes :

- **Françoise CHAPON**, coordonnatrice de la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand.
- **Annie BERTHUET**, Présidente d'études ET chantiers Espace Central et enseignante spécialisée à la retraite.
- **François COLOSSIMO**, encadrant technique d'un chantier d'insertion, études ET chantiers Espace Central.
- **Colas GROLLEMUND**, études ET chantiers Espace Central.
- **Jacques AUJOULAT**, Délégué régional de la Fondation du Patrimoine en Auvergne.
- **Séverine RAVET**, formatrice, École de la Deuxième Chance (E2C).

- **Frédéric DELCROS**, animateur, Service de Développement (S.D.A.P.), d'Accompagnement et de Prévention de l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.D.S.E.A.).
- **Franck JACQUET**, conseiller, mission locale de Clermont-communauté.
- **Sylvie MARTIN**, chargée de mission régionale *illettrisme*, Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

1. Présentation de la notion de décrochage scolaire et de ses caractéristiques dans chaque territoire/pays

Le décrochage scolaire est un processus qui conduit de nombreux jeunes à quitter le système de formation initiale sans avoir obtenu une qualification équivalente au baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (certificat d'aptitude professionnelle - CAP, brevet d'aptitude professionnelle – BEP). Ce sont aussi de nombreux jeunes de 18 à 24 ans qui sortent précocement du système éducatif sans diplôme du second cycle secondaire, et restent durablement en dehors de tout dispositif de formation.

La problématique du décrochage scolaire est une problématique autant nationale que régionale de grande ampleur. En effet, elle touche, selon les sources statistiques, entre 120 000 et 360 000 jeunes par an en France.

Le décrochage est analysé comme étant la conséquence de l'interaction entre des facteurs internes au système scolaire (facteurs organisationnels et structurels, facteurs liés aux interactions entre enseignants et élèves) et/ou externe au système scolaire (facteurs familiaux et sociaux).

La politique de lutte contre le décrochage scolaire s'est renforcée en France au cours des trois dernières années, par différents textes législatifs et réglementaires interministériels.

Au niveau régional, l'Académie de Clermont-Ferrand lutte via la Mission de lutte contre le décrochage (MLDS) qui a mis en place des dispositifs. De nouvelles pistes pédagogiques sont explorées (E2C, MFR,...).

2. Type et caractéristiques des organismes afférents (les organismes sont répartis en 2 catégories : ceux qui planifient et institutionnalisent les politiques et ceux qui les mettent en œuvre dans les domaines de la lutte contre le décrochage scolaire et surtout de la réinsertion)

Les formateurs, structures et organismes

- **Études ET Chantiers Espace Central** : études ET chantiers Espace Central est une association qui contribue indirectement, par ses chantiers de jeunes bénévoles et particulièrement par ses chantiers d'insertion, à la lutte contre le décrochage scolaire en formant à la pratique du chantier et par des formations de prévention pour ramener les jeunes vers la scolarité ou la professionnalisation.

- **L'École de la Deuxième Chance** : l'École de la Deuxième Chance Auvergne, structure d'accueil des personnes âgées de 18 ans et plus sans emploi résidant en Auvergne et sorties depuis au moins 6 mois du système scolaire ou universitaire sans diplôme ni qualification. Ces personnes sont confrontées à de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle et il n'existe pour elles pas d'autre dispositif permettant l'accès à l'emploi ou à la formation. C'est donc une structure directement en lien avec le décrochage scolaire qui lutte contre celui-ci en « raccrochant » des décrocheurs.

- **Le Service de Développement et de Prévention (S.D.A.P.) de l'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (A.D.S.E.A)** : le S.D.A.P. est un acteur de la prévention du décrochage scolaire, il s'occupe du soutien et de l'accompagnement à la scolarité de jeunes en difficulté scolaire et sociale, de 10 à 25 ans, du quartier Saint-Jacques.

- **La mission locale** : la mission locale est une association qui accompagne, forme, insère et oriente les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi, parmi eux de nombreux décrocheurs scolaires.

Des partenaires nouveaux qui peuvent apporter un soutien aux formateurs, structures et organismes

- **La Fondation du Patrimoine** : la Fondation du Patrimoine, fondation qui a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non protégé, est un acteur non négligeable de la lutte contre le décrochage scolaire puisqu'elle participe à des dispositifs d'insertion (en partenariat avec études ET chantiers) et travaille à la professionnalisation et formation des jeunes décrocheurs au métiers du patrimoine (des métiers du bâtiment aux métiers d'art).

Les autorités publiques et locales chargées des politiques d'insertion

- **L'État** : l'État participe à la lutte contre le décrochage scolaire en mettant en place des politiques de lutte contre le décrochage scolaire préventives pour réduire ses impacts négatifs.
 - Le **Rectorat** avec son service de **Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS)** : le rectorat est une autorité publique décentralisée, il lutte contre le décrochage scolaire des jeunes de 16 à 25 ans (et surtout de 16 à 19 ans) dans l'enseignement secondaire en aidant au retour de ces jeunes vers l'éducation scolaire, la formation professionnelle et en organisant des stages en région.
 - La **Direction régionale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)**
- Les **collectivités locales ou territoriales** : par décentralisation, l'État a confié des compétences d'éducation et d'insertion aux différents niveaux de collectivités :
 - Locale, Mairies : enseignement primaire
 - Départementale, Conseils Généraux : enseignement secondaire (collèges), et travail social (dont l'insertion sociale)
 - Régionale, Conseils régionaux : enseignement secondaire (lycées), formation professionnelle et développement économique.

3. Types de politiques pour la prévention contre le décrochage scolaire

Les types de politiques pour prévenir le décrochage scolaire sont :

- le repérage le plus tôt possible des potentiels futurs décrocheurs scolaires : la Mission de Lutte contre le décrochage scolaire de l'Académie de Clermont-Ferrand mène deux campagnes de repérage par an (au premier et au troisième trimestre) et utilise trois méthodes de repérage (cf. état des lieux du décrochage scolaire).
- le projet de mise en place par l'État d'une politique commune de lutte contre le décrochage scolaire, dans le cadre du plan de lutte contre le décrochage scolaire, qui associe l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs qui interviennent pour trouver des solutions aux jeunes en difficulté d'apprentissage. Le gouvernement estime que « la prévention du décrochage doit devenir une priorité, tout en renforçant les actions engagées en matières d'accompagnement des jeunes une fois leurs difficultés repérées ».

Un dossier de présentation du plan de lutte contre le décrochage scolaire interministériel a été rédigé en novembre 2014, ce dossier présente les trois axes clés du gouvernement pour lutter contre le décrochage dont l'un s'intitule « Faire le choix de la prévention » avec :

- La mise en place d'un « plan national de formation (formation initiale et formation continue) de tous les personnels qui intégrera un module spécifique sur le décrochage (ex : formation au repérage des signes annonciateurs du décrochage) »
- « Des réponses individualisées et pluridisciplinaires seront apportés aux jeunes en difficulté aux travers d'alliances éducatives entre établissements et partenaires externes (représentants de l'action pédagogique, éducative, médico-sociale, associations, etc.) dans les territoires qui ne sont pas pourvus de programme de réussite éducative (PRE). »
- « Toutes les potentialités du numérique seront utilisées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques dans la classe, accompagner les parcours et développer de nouvelles modalités d'apprentissage adaptées aux jeunes présentant des risques de décrochage. »

N.B : il ne s'agit pour l'instant que d'un *plan* du gouvernement avec des mesures qui restent encore à mettre en place, la mise en œuvre effective est prévue depuis novembre 2014 jusqu'en 2016.

4. Politiques pour limiter les impacts négatifs du décrochage scolaire

L'axe politique choisi par l'État (et en région son représentant, le rectorat) pour limiter les impacts négatifs du décrochage scolaire, qui est à la fois un enjeu humain, un défi social et un coût économique majeur, semble être d'avantage celui de la prévention, tenter de prévenir le décrochage scolaire des jeunes et, le cas échéant, les ramener dans la voie de la scolarisation ou de la professionnalisation.

En effet, les impacts négatifs du décrochage scolaire étant sociaux (les décrocheurs alimentent chaque année le nombre déjà bien trop élevé de jeunes en rupture de ban et de société, sans perspective d'emploi) et économiques (coût des multiples dispositifs de remédiation et de réinsertion sociale, coûts de santé et de protection sociale, coût de la délinquance de jeunes en déshérence), limiter ses impacts revient à lutter contre le l'inactivité et l'exclusion des jeunes.

5. Méthodes d'approche des jeunes

Il existe plusieurs méthodes d'approche des jeunes.

O2-Inventaire des outils, pratiques et formations "insérantes" en faveur des jeunes adultes en situation de décrochage scolaire et de fragilisation sur le marché du travail Erasmus + « LA PÉDAGOGIE DE CHANTIER »

Il y a les jeunes qui entreprennent d'eux-mêmes les démarches pour sortir de leur situation de non-diplômés, sans emploi ou encore sans activité suite à leur décrochage et/ou abandon scolaire et ceux qu'il faut aller chercher et démarcher en leur proposant un projet.

Les missions locales sont un acteur essentiel du repérage des jeunes en situation de décrochage qui les repèrent puis les orientent vers différents dispositifs existant.

Au sein des établissements les jeunes peuvent être identifiés comme décrocheurs lorsqu'ils présentent les « symptômes » du décrochage (absentéisme, retard, désintérêt pour l'enseignement proposé, auto-dévalorisation,...), il existe alors des dispositifs pour les prendre en charge. En Auvergne par exemple, les jeunes décrocheurs repérés par leurs enseignants peuvent être inscrits sur un logiciel partagé et bénéficier des conseils et de l'aide de la cellule de veille éducative (cf. état des lieux).

6. Types d'interventions

Les types d'interventions des formateurs, structures et organismes et des autorités publiques et locales chargées des politiques d'insertion interrogés sont les suivantes :

- Formation

La plupart des organismes interrogés ont pour point commun l'apport à leur public-cible d'une formation.

Par exemple :

- La Fondation du Patrimoine forme les jeunes à la restauration du patrimoine bâti, du patrimoine naturel, et aux métiers du patrimoine en général (des métiers du bâtiment aux métiers d'art).
- Le chantier d'insertion d'Aigueperse d'études ET chantiers Espace Central forme à des techniques de construction, au bâti traditionnel et la pierre sèche. Les formations proposées peuvent être validées par des examens ou des évaluations, et les jeunes ont parfois la possibilité de participer à des processus de certification des compétences (les CQP - certificat de qualification professionnelle - par exemple).
- La Mission de lutte contre le décrochage scolaire, en tant qu'autorité publique, ne forme pas elle-même les jeunes en situation de décrochage mais les dirige en priorité vers la formation initiale et la formation complète (à temps plein, en qualité d'étudiant) ou vers la formation professionnelle.

- Encadrement technique et pédagogique

Par exemple : Sur ses chantiers d'insertion par exemple, études ET chantiers apporte un encadrement à la fois technique et pédagogique.

- Insertion

Les chantiers d'insertion font partie du dispositif d'insertion IAE qui doit permettre aux salariés des chantiers d'insertion de se réinsérer dans la vie active suite à leur participation au chantier.

- Education

L'enseignement spécialisé concerne entre autres les élèves en situation de décrochage et utilise les programmes scolaires classiques (« lire, écrire, compter »), avec pour certains la nécessité de l'apprentissage de la langue et l'alphabétisation.

- Remise à niveau

L'École de la 2^{ème} chance travaille à remettre à niveau les décrocheurs (du CM2 au lycée) en français, mathématiques et informatique.

- Conseil en orientation scolaire ou professionnelle ou vers le stage ou l'apprentissage

Autant l'A.D.S.E.A que l'E2C, la MLDS, la Fondation du Patrimoine, ou encore études ET chantiers, par le biais de conseiller en orientation professionnelle ou d'aide à la recherche d'emploi, de stage, participe à l'orientation scolaire ou professionnelle des jeunes décrocheurs.

- Soutien scolaire

Le S.D.A.P propose du soutien scolaire à destination des jeunes animés d'un désir de réussite scolaire mais confrontés au problème de maintien dans le système scolaire.

- Protection de l'Enfance

En tant que service de l'A.D.S.E.A, qui est une association œuvrant dans la Protection de l'Enfance, le S.D.A.P. se doit de briser son principe d'anonymat lorsqu'il est témoin d'un cas d'enfance en danger.

7. Actions d'insertion sur le marché du travail

Les missions locales sont le principal acteur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail, la plupart des jeunes qui font appel à eux souhaitant entrer dans la vie active tout en n'ayant, le plus souvent, aucun diplôme suite à leur décrochage et abandon scolaire.

Nous nous sommes entretenus avec un conseiller de la mission locale de Clermont-communauté qui nous a présenté les différents dispositifs d'actions d'insertion sur le marché du travail :

- Le **contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)** est un dispositif d'accompagnement renforcé et individualisé. L'objectif est de lever les freins à l'emploi et d'accompagner les jeunes jusqu'à la stabilisation dans l'emploi.
- La **cotraitance** est un partenariat entre la mission locale et Pôle emploi, les relations entre les deux structures sont encadrées par la convention de cotraitance qui prévoit : la mise à disposition de deux agents de Pôle emploi ; la possibilité d'utiliser des outils développés par Pôle emploi, l'accompagnement de jeunes par la mission locale au titre du Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE).
- Le **Service Emploi / Entreprise (SEE)** dont l'un des objectifs est de permettre aux jeunes qui ont un projet validé de trouver un emploi durable en mettant en place pour les jeunes des rencontres avec les entreprises, la mission locale propose des entretiens de simulation.
- L'**Emploi d'AVenir (EAV)** : les missions locales ont été désignées par le Ministre du Travail pour promouvoir et mettre en œuvre le dispositif des Emplois d'AVenir. L'objectif est de permettre à des jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés de signer un contrat de travail et de se former dans la durée de ce contrat.

Le COM (contrat d'objectifs et de moyens) apprentissage réunit en comité de pilotage à la fois la mission locale, les centres de formation d'apprentis (CFA), Pôle emploi, l'éducation nationale, l'E2C qui mettent en place différentes actions (forum de l'alternance, recrutement d'apprentis, matinée de l'apprentissage, « vidéo job » : offre d'emploi sur vidéo, action de formation « recherche de contrat en alternance », partenariat avec la Chambre des Métiers,...).

8. Création d'une activité entrepreneuriale – auto-emploi

La plupart des structures interrogées permettent aux jeunes qu'elles suivent de bénéficier de conseil en création d'entreprise lorsque la demande en est faite par le jeune.

Néanmoins, n'ayant pas toujours les compétences requises, elles font souvent appel à orientent le jeune vers des interlocuteurs adaptés, c'est le cas par exemple de l'E2C qui fait appel à des intervenants extérieurs ou de la mission locale qui dirige le jeune vers des structures spécialisées.

La création d'une activité entrepreneuriale apparaît comme une solution pour certains jeunes sans emploi qui décident de se former à un métier après avoir abandonné plus tôt la voie de la scolarité. Ce cas de figure se présente régulièrement chez les jeunes

passant par la Fondation du Patrimoine pour se former à des métiers du patrimoine, des métiers du bâtiment anciens aux métiers d'art (ferronnerie par exemple).

9. Types de soutien/promotion pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail

Les jeunes peuvent recevoir différents types de soutien pour leur insertion sur le marché du travail.

Les jeunes peuvent bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de certaines formations. L'École de la 2^{ème} chance ainsi que les ateliers préparatoires sectoriels et multisectoriels sont des formations financées par la Région. Des formations qualifiantes sont elles aussi financées par le conseil Régional, telles que le dispositif REACTIF (remise à niveau individualisée dans le but de préparer à un examen ou un concours, à une formation professionnalisante ...), les dispositifs de lutte contre l'illettrisme, le programme LEONARDO (qui vise à octroyer des bourses de mobilité aux demandeurs d'emploi et aux jeunes suivis par des missions locales, afin de réaliser un stage en Europe). Le dispositif Lycée de la Nouvelle Chance est quant à lui porté par l'Académie.

10. Sources de financement des initiatives

Les sources de financement des initiatives peuvent être :

- **Nationales** : État, Collectivités, Agences (ex. Service Civique), Fondations (ex. patrimoine) ...
- **Européennes** : FSE (fonds social européen), Initiatives communautaires (Erasmus) ...
- **Autofinancement** (à moindre échelle) avec les productions des chantiers ou des ventes, manifestation (ex. kermesses) ...

Les collectivités territoriales financent aussi de nombreuses initiatives : le conseil Régional, le conseil Général, et à l'échelle communale (ex : ville de Clermont-Ferrand) ou des communautés de communes (en tant que bailleurs d'ouvrage des chantiers d'insertion par exemple).

Certaines structures font aussi appel au **mécénat** de particuliers et au mécénat d'entreprises (ex : la Fondation du patrimoine).

11. Sources de financement de l'insertion sur le marché du travail (emploi)

Les sources de financement de l'insertion sur le marché du travail sont le plus souvent **nationales**.

Le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) comprend quatre types de structures (parmi elles les ateliers et chantiers d'insertion, entre autre mis en place par études ET chantiers).

Selon un rapport de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires sociales daté de janvier 2013 :

« Le coût du financement public global du secteur est estimé par la mission entre 1 et 1,3 milliard d'euros en 2011 : l'État finance la moitié du secteur, les **conseils généraux** en financent un quart et d'autres financeurs (**FSE, PLIE, communes et regroupements, conseils régionaux...**) interviennent pour le dernier quart »

12. Sources de financement de l'insertion professionnelle (création d'entreprise, auto-emploi)

Pour créer une entreprise, il existe plusieurs sources de financement ; on peut distinguer **les apports personnels, les aides ou subventions et les prêts bancaires**. La principale difficulté de la création d'entreprise en France, c'est le financement. Près d'un tiers des entreprises créées disparaissent dans les 5 ans en raison de difficultés financières. Les entrepreneurs sous-estiment souvent la nécessité des fonds propres et du besoin en fonds de roulement.

L'**épargne personnelle** est nécessaire pour trouver des capitaux : plus le montant de l'investissement personnel est important, plus les potentiels interlocuteurs et financeurs investissent. De plus, cet apport est utile pour financer les frais d'établissement ou certains investissements non couverts par les prêts bancaires. Les **prêts d'honneur** sont des crédits à moyen terme qui sont accordés par des organismes non bancaires à un taux réduit ou nul. Ils ont pour objectif d'aider au financement des besoins durables d'une création d'entreprise, par exemple les investissements initiaux ou le Besoin en fonds de roulement (BFR).

13. Efficacité des initiatives d'après les autorités publiques

La Mission de lutte contre le décrochage scolaire évalue les résultats de ses politiques sur la réinsertion dans le circuit éducatif par des indicateurs et statistiques.

Ainsi le bilan 2012-2013 des actions de la MLDS est le suivant : 1452 situations ont été étudiées en Cellule de Veille Educative (CVE), ce qui signifie un accompagnement pour le même nombre de jeunes ; un peu plus de la moitié des jeunes ont trouvé des solutions au sein de l'éducation nationale, dont 552 jeunes pris en charge par la MLDS ; 145 jeunes refusent toute solution (parmi eux des jeunes de plus de 18 ans qui sont davantage orientés vers les missions locales dans une optique de recherche d'emploi et des jeunes accompagnés par les entreprises).

La plupart des jeunes suivis par la MLDS et ayant repris le chemin de l'éducation scolaire classique sont diplômés après avoir passé des examens (de type oral, écrit et mise en œuvre pratique).

Après leur sortie des actions de la MLDS, les jeunes décrocheurs sont suivis par des évaluations : deux évaluations à six mois d'intervalles et pendant six mois.

Les constats au plan académique sont les suivants :

- Le repérage et le suivi des jeunes par les CVE (travail réalisé en amont du SIEI – Système interministériel d'échanges d'informations) apparaît plutôt efficace.
- Le SIEI et la MLDS mettent en évidence un décrochage important et des phénomènes de non recours.
- Les plus de 18 ans sont le plus souvent orientés vers la Mission locale.

14. Efficacité des initiatives d'après les organismes et les formateurs

L'efficacité des initiatives d'après les organismes et formateurs est variable.

Les résultats en termes d'éducation sont perceptibles, d'après eux, en fonction de la progression de l'individu à la fois dans son parcours professionnel et personnel. On peut noter la récurrence dans la mention de l'importance de la progression du jeune par rapport à son intégration à un groupe, sa confiance en lui, ses capacités d'expression.

Leur intervention peut aussi être évaluée, parfois en interne (état des lieux, comité de pilotage, évaluation finale avec exploration des perspectives,...) ou par des réunions régulières avec des partenaires (la Fondation du patrimoine participe à des réunions régulières avec la Délégation régionale de l'emploi et Pôle emploi) ou par leurs financeurs (c'est le cas par exemple de la mission locale qui se doit de fournir des résultats quantitatifs à la Région, à la ville de Clermont-Ferrand,...).

15. Propositions à débattre et à tester

Les limites de ses initiatives, notamment en termes de suivi des jeunes une fois le programme terminé et d'un manque de prévention et de remise en question, a amené les personnes interrogées à faire part de nombreuses propositions à débattre et à tester dans le futur :

- Nécessité de davantage d'échanges entre les jeunes et le monde du travail pour qu'ils prennent conscience de la difficulté à trouver un emploi sans qualification ; cela passerait par exemple par davantage d'interventions des missions locales dans les établissements scolaires pour démonter les préjugés des jeunes sur le marché du travail. Plus largement, il y aurait besoin d'une véritable remise en question et d'un travail de fond sur ce que la société renvoie comme image aux jeunes.
- La structure devrait davantage s'adapter aux jeunes que les jeunes ne doivent s'adapter à la structure : plus le seuil d'exigence de la structure est élevé, plus il est difficile pour le jeune de maintenir une relation positive avec la structure, on demande trop aux jeunes « d'entrer dans des cases ».
- Proposer aux jeunes décrocheurs de participer à un chantier d'insertion à condition de bien comprendre les raisons qui les ont amenées à décrocher, cette solution n'est peut-être pas adaptés à tous les profils du « décrocheur » qui existent.
- De nouveaux chantiers d'insertion en milieu urbain pour les jeunes décrocheurs « des quartiers » en situation d'insertion.
- Pour les jeunes décrocheurs ne souhaitant/pouvant être « rattachés » au système scolaire : bâtir un programme standard avec en premier lieu l'insertion dans le monde du travail puis une professionnalisation.
- Un soutien des initiatives locales par l'Etat plutôt que celles-ci soient imposées par les administrations, ce qui rend les structures, particulièrement les associations, « prisonnières » des dispositifs.
- Rendre le Service Civique obligatoire (concept de service universel en débat actuellement), non pas pour les jeunes mais pour les structures d'accueil, autrement dit faire en sorte que la société soit obligée d'organiser l'accueil des jeunes qui souhaitent effectuer un Service Civique, qu'il y ait un droit opposable du jeune à avoir un Service Civique.
- Nécessité d'un gros travail de remise en question de la part des conseillers d'orientation et de l'Education Nationale en général (conviction de la part de certains formateurs que le décrochage scolaire pourrait être prévenu et éradiqué).

- Travailler en individuel autant qu'en collectif.
- Pour plus d'efficacité des structures dans la lutte contre le décrochage, créer des équipes pluridisciplinaires, de modules d'échange et d'une banque de données pour mutualiser les connaissances et compétences des différents acteurs qui composent les structures, se servir davantage des richesses et de la diversité dont elles regorgent.
- Décloisonner les institutions : pour l'instant il n'y a jamais ou presque la possibilité de répondre efficacement à des jeunes de façon individualisée car trop de contraintes.
- Travailler sur un « stock d'offres » à mobiliser (stages, parcours, formations,...) pour pouvoir répondre rapidement et efficacement au jeune.

3. Présentation de 2 bonnes pratiques (BP) par partenaire ayant trait à l'insertion des jeunes issus de décrochages scolaire (et non pas liées à sa prévention).

Bonne pratique n° 1 – Les Emplois d'AVenir

Présent sur l'ensemble du territoire national, le réseau d'initiative locale des 460 missions locales exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Ainsi chaque année, plus d'un million jeunes demandeurs d'insertion, sont accueillis par les missions locales. Elles les informent, les orientent et les accompagnent en construisant avec eux leur parcours personnalisé vers l'emploi. Elles apportent un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté.

Les missions locales organisent leur action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun.

La mission locale de Clermont-communauté, qui nous a accordé un entretien, fait partie de ce réseau et, comme mentionné plus haut, a mis en place de nombreux dispositifs pour soutenir les jeunes dans leur insertion sur le marché du travail.

Selon son rapport d'activités 2013, environ 23,5 %, presque un quart, des jeunes avec lesquels la mission locale de Clermont-communauté a été en contact avait un niveau VI

ou V bis de formation (*cf. nomenclature des niveaux de formation ci-dessous*), c'est-à-dire une formation n'allant pas au-delà de la scolarité obligatoire, soit des jeunes ayant décroché du système scolaire avant la fin de l'enseignement du second degré.

Nomenclature des niveaux de formation	
Niveaux VI et V bis	Sorties en cours de premier cycle de l'enseignement secondaire (6ème à 3ème) ou abandons en cours de CAP ou BEP avant l'année terminale.
Niveau V	Sorties après l'année terminale de CAP ou BEP ou sorties de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (Seconde ou Première).
Niveau IV	Sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme.
Niveau III	Sorties avec un diplôme de niveau Bac+2 (DUT, BTS...)
Niveau II et I	Sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac+2 (licence, master, doctorat, diplôme de grande école).

Source : Insee

La bonne pratique que nous avons retenue fait partie du soutien de l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification, il s'agit du dispositif des Emplois d'AVenir, déjà évoqué plus haut.

L'Emploi d'AVenir est un dispositif du Ministère du Travail dont les Missions Locales ont à leur charge sa promotion et sa mise en oeuvre depuis fin 2012.

L'emploi d'avenir est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle.

Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé de 16 ans au moins et de 25 ans au plus (30 ans si le jeune est reconnu travailleur handicapé)
- être sans emploi
- avoir un niveau de formation inférieur au niveau IV

- connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active, malgré un premier soutien des pouvoirs publics
- totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.

Cette durée peut être inférieure à 6 mois si le parcours et la formation du jeune, ses perspectives locales d'accès à l'emploi au regard de sa qualification ou si des difficultés sociales particulières le justifient.

Parmi les jeunes répondant aux conditions, sont prioritaires ceux dont le domicile est situé dans une zone urbaine sensible (ZUS), dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), ou dans un département d'outre-mer. Dans un secteur d'activité où le sexe féminin ou masculin est nettement sur-représenté, des mesures peuvent rendre prioritaires celles ou ceux dont l'emploi participe à un rééquilibrage.

En 2013, la mission locale de Clermont-communauté a pu faire bénéficier du dispositif à 327 jeunes.

Bonne pratique n° 2 – l'École de la Deuxième chance

Les Ecoles de la Deuxième Chance s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans (dans certains cas on peut aller au-delà de 25 ans). Il s'agit de jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, c'est-à-dire pour les jeunes décrocheurs scolaires.

L'École de la Deuxième Chance offre une formation de 9 mois à 1 an. Il s'agit de parvenir à la maîtrise des savoirs de base : lire, écrire, compter, notions d'informatique, notions d'une langue étrangère.

Pendant cette période, les jeunes sont amenés à faire deux ou trois stages dans des entreprises de la région pour découvrir le monde du travail, ses contraintes, ses possibilités. La formation est très personnalisée, c'est-à-dire que chaque jeune est suivi à l'intérieur de l'école par un « référent » avec qui il peut s'entretenir de ses problèmes tant pédagogiques que personnels. Dans l'entreprise, il est suivi par un tuteur. Il ne s'agit pas en effet de former simplement un futur salarié mais d'aider le jeune à comprendre le monde dans lequel il se trouve, à se situer dans la société et à comprendre les mécanismes. Pour cela, il faut avoir l'occasion d'agir à l'intérieur du système économique, dans l'entreprise, de cotoyer ceux qui y travaillent.

A la fin de son parcours dans l'Ecole de la Deuxième Chance, le jeune peut obtenir un certificat qui indique son niveau de compétences et lui sert de passeport pour entrer dans la vie active.

Pendant sa scolarité, il est rémunéré au titre de la formation professionnelle.

Nous avons rencontré l'Ecole de la Deuxième Chance du Puy-de-Dôme, antenne de Clermont-Ferrand.

Les jeunes de l'E2C de Clermont-Ferrand ont aussi l'opportunité de passer leur brevet de premiers secours (PSC1) et de participer à un module code de la route.

Une partie de la formation est aussi consacrée à l'« apprendre à apprendre » qui consiste à faire et à rétablir des connexions dans le cerveau afin que les jeunes soient plus efficaces et aient plus de facilité à apprendre par la suite (travail sur la mémoire par exemple).

Nous pouvons aussi noter l'utilisation de méthodes interactives telles que des ateliers créatifs et le théâtre forum.

Il ne s'agit pas seulement de se former mais aussi de travailler la confiance en soi, l'expression et la communication.

Contacts :

- Claire MOUNIER, chargée d'étude, études ET chantiers, mounier.ecec@free.fr
- François RIBAUD, délégué régional, études ET chantiers, f.ribaud@etudesetchantiers.org
- Tel. +33 4 73 31 98 00